

HYÈRES

Zone Saint-Pierre, l'ancre écologique à l'été 2025 ?

La Ville projette de créer une zone de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) au sud et à l'est du port Saint-Pierre afin de protéger l'herbier de posidonie qui s'étend sur 219 hectares.



La Ville projette de créer deux secteurs de mouillage organisés : l'un au sud du port Saint-Pierre avec 46 bouées d'amarrage et l'autre à l'est avec la pose de trois coffrages pour des grosses unités de plus de 24 mètres.

(Photo doc. Florian Escoffier)

Le Parc national de Port Cros a déjà mesuré l'impact négatif du mouillage de l'ancre sur les fonds marins. Elle est source, rappelle-t-il, « de dégradation des fonds marins par la destruction de la posidonie, écosystème vital pour le littoral, où les espèces trouvent habitat et réserve d'oxygène. Une plante qui contribue également à la protection

des plages en atténuant le phénomène d'érosion ». Cette volonté de réduire « l'impact des ancres des navires de plaisance sur l'herbier de posidonie » s'est déjà traduite par la mise en place d'une Zone de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) sur le territoire du parc national à Port-Cros¹, et projeté aussi à Porquerolles. Elle est

partagée par la Ville, qui nourrit un projet de ZMEL pour le port Saint-Pierre où, en sortie, l'herbier à protéger occupe une surface de 219 hectares.

46 bouées d'amarrage et 3 coffres

Le projet de ZMEL porté par la commune à horizon 2025 est situé sur deux secteurs de mouillage : les côtés sud et est du port Saint-Pierre. « La ZMEL correspond à un périmètre (le projet porterait sur une surface de 245 hectares, selon l'étude en cours de finalisation, Ndlr). Il est scindé en deux parties, explique Jean-Luc Brunel, adjoint au port. La plus grande se situe au sud du port Saint-Pierre, à la sortie. Nous envisageons la pose de 46 bouées d'amarrage à l'évitage. Par ailleurs, nous aurons un second secteur de mouillage avec la pose à l'est du port de trois coffres pour la garde plaisance, permettant aux bateaux de 24 à 40 mètres de s'amarrer, soit une unité par coffre. » Ce qui, aujourd'hui, est strictement interdit pour ces derniers.

Limiter l'amarrage anarchique

« La ZMEL a pour finalité de préserver les herbiers de posidonie à la sortie du port et d'en finir avec ces ancres qui finissent par abîmer les fonds marins », insiste l'adjoint au port. Dans la rade hyéroise, ils sont assez abîmés, confirment les études. La Ville y voit aussi une deuxième pré-

occupation majeure : « L'organisation d'amarrage des bateaux qui est, aujourd'hui, assez anarchique à la sortie du port, déplore Jean-Luc Brunel. Cela pose problème, notamment par certaines intrusions dans le chenal d'accès au port Saint-Pierre. L'autre souci est la sécurisation de ces bateaux car il n'est pas rare de constater que certains s'échouent par vent d'est sur la côte ».

« Il y a énormément de bateaux au mouillage, constate Cédric L'Hénaff, directeur des règles des ports d'Hyères, pendant des périodes importantes (d'avril à novembre). Nous avons compté en pointe estivale jusqu'à 65 bateaux par jour. Il faut leur proposer des solutions d'amarrage qui soient durables dans le sens de la préservation des espèces protégées et de la capacité pour ces navires à rester amarrés dans de bonnes conditions ».

« Cela va permettre en sortie de port de s'amarrer aux bouées spécifiques de manière sécurisée et organisée », précise Jean-Luc Brunel. Au-delà de la carte environnementale, celle des retombées économiques pour l'activité commerciale et le tissu artisanal du port avec la présence de grandes unités n'est pas écartée par la ville.

CATHERINE PONTONE
cpontone@nicematin.fr

1. Le Parc national a créé à Port-Cros, soit 176 hectares en zone protégée avec 88 bouées d'amarrage à ancre écologique mises à disposition des plaisanciers et réparties au Nord et sud Ragnot et aux anses Sarr-Pierre et Sasse Moraine.

L'aide financière

Après avoir obtenu une aide à hauteur de 80 % de l'Office français de la biodiversité (OFB) pour les études, la Ville répond à un nouvel appel à projet 2022.

Le but est de solliciter auprès des financeurs potentiels le maximum de subventions pour un montant total de 380 000 euros pour la réalisation des travaux, ce qui représente 80 % du coût du projet financé à hauteur de 475 000 euros hors taxe, soit 570 000 euros TTC¹.

Le projet a été soutenu, il y a une quinzaine de jours, par Jean-Luc Brunel devant le jury constitué des représentants des services de l'État et de l'ensemble des financeurs potentiels. « Le jury a indiqué qu'il était très favorable à la réalisation de ce projet », précise le directeur des ports Cédric L'Hénaff. Le projet, élaboré en concertation avec les usagers et les professionnels du nautisme, n'est pas supporté par le budget du port, mais par la ville. « Une fois la ZMEL organisée, ce sera le port qui en sera le gestionnaire pour le compte de la ville. Il mettra les moyens humains et matériels à disposition pour gérer cette ZMEL », précise Jean-Luc Brunel.

« L'objectif sera aussi que la ZMEL soit à l'équilibre budgétaire », ajoute Cédric L'Hénaff. La tarification devra être « adaptée et pas dissuasive », soulignent déjà les professionnels du nautisme conscients des enjeux.

1. L'Office français de la biodiversité, l'Agence de l'Eau, Rade Méditerranée Corse, la région Sud, la préfecture maritime de la Méditerranée, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Paix, les directions départementales des territoires et de la Mer.

